



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-393**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 4 mars 2025, le « *Règlement numéro 2025-393 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2002-102 afin d'ajouter des précisions quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et que le pouvoir d'accorder une dérogation mineure relève du Conseil municipal* ».

Le 14 mars 2025, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 24^e jour de mars 2025

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière